



L'ECHO DE MIGRE N° 19

LE MOT DU MAIRE

Novembre 2020.

INFORMATIONS MAIRIE

Tél. 05 46 33 81 73

E-MAIL

mairie@migre7.fr

Nouveau site internet : en élaboration.

Horaires ouvertures

Mardi : 9h/12h -14h/17h

Jeudi : 9h/12h

Vendredi : 9h/12h-14h/17h

Samedi : 10h/12h

Permanences du Maire et de ses adjoints :

Mardi et vendredi : 9h/12h

AGENCE POSTALE

Tél. 05 46 33 82 80

Horaires ouvertures

Du lundi au samedi

De 9h/11h30

DECHETTERIE

Fermée le lundi

Horaires d'ouverture

du 1er octobre au 15 mars

Mardi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Jeudi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

du 16 mars au 30 septembre

Mardi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

GENDARMERIE

Lundi/Mardi 14h-18h

Mercredi à Vendredi 8h-12h

Je tenais tout d'abord à remercier l'ensemble des électrices et des électeurs qui ont voté le 15 mars dernier pour les personnes qui composent la liste « Bien vivre ensemble à MIGRE » que j'ai eu le plaisir de conduire. Durant les 6 prochaines années nous nous efforcerons d'être dignes de la confiance que vous nous avez accordée en travaillant pour l'intérêt général et le bien être des habitants de notre belle commune. Je reviendrai dans les pages suivantes sur la composition de l'équipe municipale en présentant l'ensemble des personnes qui la constitue et l'organisation administrative que nous mettons en place pour être à votre écoute.

Je tenais ensuite à rendre un hommage appuyé à Jean-Yves GROLLEAU qui a été votre maire pendant trois mandats successifs. Pendant toute cette période et dans un contexte financier extérieur particulièrement difficile, ces dernières années, il n'a eu comme seul et unique objectif que celui de servir MIGRE et il l'a fait sans compter, avec engagement, fidélité et passion.

Son bilan et celui des équipes qui l'ont accompagné depuis 2002 est impressionnant et j'aurai l'occasion d'y revenir en détail. En me confiant les clefs de la mairie le 28 mai dernier Jean-Yves me laisse, nous laisse à tous une situation financière saine, une commune chaleureuse, entretenue où il fait bon vivre et qui sait faire entendre sa voix au sein de l'intercommunalité. Je m'efforcerai avec mon équipe de suivre le chemin qu'il a tracé.

C'est avec beaucoup d'émotion et d'enthousiasme que je prends les responsabilités de premier magistrat de notre commune. Cette fonction de maire (la plus appréciée des français) est à mon avis la plus passionnante même si désormais ce mandat d'élus est de plus en plus exigeant, demande des compétences accrues, un investissement personnel toujours plus important dans un contexte général de raréfaction des ressources au plan national et local.

Je m'efforcerai avec mon équipe et l'aide précieuse du personnel municipal d'être à votre écoute en étant un maire de proximité, soucieux des deniers publics et agissant toujours dans le sens de l'intérêt général pour permettre le « bien vivre ensemble à Migré ».

Bien à vous.

Gérard BIELKA, Maire de Migré.

Sommaire.

| | |
|---|----|
| Les élus et les agents municipaux | 3 |
| Composition des commissions | 6 |
| Présentation du budget 2020 | 7 |
| Nouveau site internet | 8 |
| Projet de réhabilitation de l'ancienne école | 9 |
| Protection et Incendie | 11 |
| Le centre de secours | 14 |
| Le Regroupement Pédagogique Intercommunal, quoi de neuf ? | 17 |
| Actualité : Le 11 novembre | 18 |
| Informations Covid-19 | 20 |
| Location de la salle des fêtes | 22 |
| La CDC Vals de Saintonge | 23 |
| CYCLAD, centre de tri à Vergné : informations pratiques | 26 |
| Bémol : les panneaux de signalisation de la commune | 27 |
| Le foyer rural | 28 |
| L'amicale des battages | 29 |
| L'Association Communale de Chasse Agréée de Migré | 30 |
| Don du sang, témoignage et informations utiles | 31 |
| Présentation de la banque alimentaire 17 | 33 |
| Epicerie itinérante | 35 |
| Focus : Les sources du moulin | 36 |
| Lecture : la lettre de Jean Jaurès aux enseignants | 38 |

**Le conseil municipal vous
souhaite une bonne lecture !**



LES ELUS ET VOS INTERLOCUTEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MIGRE

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| Gérard BIELKA, Maire. | Frédéric TEXIER, 1 ^{er} Adjoint. | Damien RENNOU, 2 ^e adjoint. |
|  |  |  |
| Louissette MARECHAL, conseillère. | Annabelle RENELIER, conseillère. | Claudine GARNIER, conseillère. |
|  |  |  |
| Didier DUPARQUET, conseiller. | Christophe GODARD, conseiller. | Natacha ALTER, conseillère. |
|  |  | |
| Gilles GIRAUDEAU, conseiller. | Diana RAGUENAUD, conseillère. | |

Gérard BIELKA

Agé de 66 ans, retraité de la Fonction Publique Territoriale. Elu maire de Migré en 2020. « J'ai découvert Migré avec mon épouse Marie-Hélène il y a 4 ans. Nous avons eu un véritable coup de cœur pour cette commune, l'accueil de ses habitants, la douceur et la variété des paysages de la campagne environnante. Nous y avons acquis notre résidence principale en 2016 et nous avons été rapidement et chaleureusement intégrés dans la vie associative locale. Sollicité par de nombreuses personnes, j'ai accepté avec plaisir de mettre mon expérience professionnelle et ma disponibilité au service de tous. C'est pourquoi, lors des dernières élections municipales, j'ai constitué une équipe soudée, dynamique et compétente attachée à sa commune et ses habitants. »

Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée. Nous efforcerons de nous en montrer dignes en favorisant le « bien vivre ensemble à Migré ».

Frédéric TEXIER

38 ans, je suis agriculteur à la Flamancherie. Je suis dans le conseil municipal depuis 2014 comme conseiller puis 2ème adjoint. « Je me suis représenté dans ce nouveau mandat pour m'investir auprès de la commune où j'ai été élu 1er adjoint. »

Damien RENNOU

44 ans, père de famille, professeur des écoles à Surgères. Conseiller municipal depuis 2014. « J'ai souhaité donner davantage de mon temps pour servir ma commune et poursuivre la mise en œuvre des projets initiés lors du dernier mandat. »

Louissette MARECHAL

63 ans, mère de 2 enfants, grand-mère depuis peu. Retraitée, ancienne auxiliaire de vie sociale. Conseillère municipale depuis 2 mandats. « Toujours motivée pour travailler en groupe et se projeter vers l'avenir pour faire vivre notre commune ».

Annabelle RENELIER

41 ans, mère de deux enfants, gestionnaire des ressources humaines à Rochefort. Premier mandat de conseillère. « Être au sein du conseil municipal me permet de participer aux différents projets de la commune ».

Claudine GARNIER

61 ans, mère de 2 filles, retraitée préparatrice en pharmacie. Premier mandat en tant que conseillère. « Ayant maintenant plus de temps libre, j'ai souhaité en consacrer une partie pour la commune ».

Didier DUPARQUET

47 ans, père de famille, artisan électricien à MIGRE depuis 3 ans. Membre du Foyer Rural de la commune, j'ai souhaité m'investir davantage pour le « bien vivre » des habitants de Migré en faisant partie de l'équipe municipale ».

Christophe GODARD

42 ans, marié, 3 enfants. Je suis arrivé en Charente Maritime pour le travail et j'ai emménagé avec ma famille à Migré en 2017. « J'ai eu le plaisir de rejoindre la nouvelle équipe municipale dans le but de m'investir pour ma commune. »

Natacha ALTER

38 ans, mère de famille, Comptable à Niort. Conseillère municipale depuis 2008. « J'ai souhaité être conseillère afin de contribuer au bien-être de la population et à l'évolution de la commune via les projets mis en place. »

Gilles GIRAUDEAU

65 ans, marié, 3 enfants et 2 petites filles. Conseiller depuis 2020. Retraité et disponible pour le « mieux vivre à Migré ».

Diana RAGUENAUD

62 ans. Conseillère depuis 2020.

LE PERSONNEL DE MAIRIE

| | | |
|--|---|--|
|  |  |  |
| Maryline EPRON Secrétaire | Aurélien Lys Agent technique | Didier LE POTIER Adjoint technique |

| |
|--|
|  |
| Katy MARTINEAU Agent technique |

L'AGENCE POSTALE



| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Sandra CHARRIER Agente. | Aurélie GODARD Remplaçante. |
|----------------------------|--------------------------------|

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission voirie et chemins :

M. MAIRE, M. TEXIER, M. RENNOU, Mme GARNIER, M. GIRAUDEAU.

Commission des bâtiments :

M. MAIRE, M. TEXIER, M. RENNOU, M. DUPARQUET, M. GODARD.

Commission des finances :

M. MAIRE, M. TEXIER, M. RENNOU, Mme ALTER, M. GODARD.

Commission solidarité/sociale :

M. MAIRE, M. TEXIER, M. RENNOU, Mme ALTER, Mme MARÉCHAL,
Mme RAGUENAUD, Mme RENELIER.

Commission environnement :

M. MAIRE, M. TEXIER, M. RENNOU, Mme ALTER, Mme GARNIER

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SYNDICATS

Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : M. GODARD, M. RENNOU.

Syndicat Mixte pour l'étude de l'Aménagement et de la gestion du Bassin de la Boutonne (SYMBO) : M. TEXIER et M. MAIRE.

Syndicat des Eaux : « EAU 17 » : M. TEXIER et M. RENNOU.

Syndicat d'Electrification (SDEER) : M. MAIRE.

Syndicat Informatique (SOLURIS) : M. RENNOU et M. MAIRE.

Syndicat de la voirie : M. TEXIER.

Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) : M. TEXIER.

BUDGET COMMUNAL



Chaque année, les élus de Migré déterminent dans leur budget primitif les dépenses et les recettes qui seront affectées au fonctionnement et aux investissements de la collectivité. Concrètement, le fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion de la vie courante de la commune et l'investissement correspond aux opérations financières permettant de mener de nouveaux projets. Cet acte important est voté généralement en mars (ou en avril lors d'une année de renouvellement des conseils municipaux) Les taux communaux des impôts sont également déterminés à cette occasion

Cette année le calendrier budgétaire de la commune de Migré a été profondément bouleversé par la période de confinement de plus de 2 mois à laquelle (comme chacun d'entre vous) la mairie a été soumise à partir du 16 mars 2020. C'est ainsi que l'adoption du budget primitif de la ville n'a pu être effectué que le 4 juillet dernier.

Ce budget 2020 est équilibré à 353 083,57 euros fonctionnement et à 246 381,41 euros en investissement. Il repose comme chaque année sur une gestion rigoureuse de nos finances rendue encore plus nécessaire en raison d'un contexte économique difficile.

S'ajoutent à cette situation délicate :

- la baisse drastique et continue des dotations versées par l'État,
- les incertitudes sur la pérennité de la compensation liée à la suppression des recettes provenant de la taxe d'habitation,
- les conséquences financières de la crise sanitaire.

Les principales dépenses seront comme chaque année consacrées au soutien à nos associations, à nos sapeurs-pompiers, à l'entretien de notre voirie, des bâtiments communaux, à la défense extérieure contre l'incendie, avec la réalisation des derniers aménagements nécessaires (poteaux, bouches d'incendie, réserves) pour alimenter en eau les moyens de lutte contre le feu. Enfin dans la perspective de plusieurs programmes d'investissements importants à venir sur lesquels je reviendrai, nous constituerons des provisions financières.

A noter que le conseil municipal avait, préalablement à l'adoption du budget primitif, procédé au vote des taux d'imposition 2020 à l'occasion de sa séance du 13 juin.

Comme nous nous y étions engagés et, fidèles en cela à la politique suivie par les municipalités précédentes, **les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés** :

| | Taux Migré | Taux moyen département |
|-----------------|------------|------------------------|
| Taxe habitation | 10,27% | 20,98% |

| | | |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Taxe foncière propriétés bâties | 20,19% | 25,88% |
| T. foncière propriétés non bâties | 44,42% | 55,29% |

NOUVEAU SITE INTERNET



Je suis très heureux de vous accueillir prochainement sur le nouveau site internet de la commune de Migré.

Dans le souci d'être plus proche de vous, il est en train d'être totalement repensé et rénové.

Plus accessible, plus varié, plus interactif, plus convivial, ce site sera à votre disposition pour effectuer vos recherches dans des domaines variés et utiles :

- présentation de l'équipe municipale et de la commune de Migré,
- vie municipale (conseils municipaux, vie des commissions, détail du budget communal...),
- dossiers en cours,
- échos de l'intercommunalité à travers les dossiers traités par Vals de Saintonge Communauté,
- vie associative,
- histoire locale et patrimoine,
- informations pratiques,
- galerie de photos

Ce site vous apportera également la possibilité de télécharger certains documents administratifs :

- demande de carte d'identité,
- certificat d'urbanisme,
- autorisation de travaux,
- location de la salle des fêtes

Enfin, vous pourrez à tout moment nous faire part de vos remarques, de vos suggestions, adresser un message au maire et aux élus. En effet, comme nous l'avons évoqué mon équipe et moi, notre souhait est d'améliorer la communication entre la municipalité et les habitants afin de « **mieux vivre ensemble à Migré** ».

Je vous inviterai donc prochainement à découvrir toutes nos rubriques et trouver l'ensemble des informations qui vous seront utiles.

Bonne visite à venir.

Le maire, Gérard BIELKA

Création de logements locatifs communaux pour personnes âgées.



Dans le cadre d'une réflexion engagée sur la transformation de l'ancienne école communale de Migré en logements locatifs pour personnes âgées, la précédente municipalité avait sollicité l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour un premier projet d'aménagement d'appartements dans les locaux désaffectés de l'ancien bâtiment scolaire.

Dans la perspective du développement de son concept « ensemble chez soi » et de ses projets « habitats partagés », les responsables de l'ADMR et la mairie de Migré ont repris contact en mars dernier afin de relancer cette opération.

La volonté des élus est de permettre aux aînés de la commune une alternative à la maison de retraite et au déracinement qui peut en résulter. Elle vise à maintenir les personnes âgées dans le tissu de la vie locale et d'accéder à différents services (repas, activités, loisirs, vie sociale) tout en proposant des loyers modérés (350€ par mois) pour des personnes à faibles revenus ou retraites modestes.

Les logements (6 studios d'environ 30 m² auxquels viendraient s'ajouter un office, une salle commune et des locaux techniques), seraient à destination de personnes seules, couples, séniors ou actifs, sans perte d'autonomie, mais aussi ouverts à des personnes en situation de handicap.

La commune porterait le projet en tant que maître d'ouvrage. Un partenariat avec l'ADMR assurerait et garantirait la gestion et la location de l'ensemble. Ce qui représenterait une opération financière « blanche » pour la commune.

Dans le souci d'obtenir le maximum de garanties pour la réussite de ce dossier, la mairie de Migré a contacté le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du département de la Charente Maritime. Ce dernier vient de réaliser gratuitement pour le compte de la commune une étude préalable. Par ailleurs, la Société d'Economie Mixte Développement Aunis Saintonge (SEMDAS) va également réaliser gratuitement une étude de faisabilité économique du projet (coûts, recherche de subventions...).

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'état d'avancement du dossier en organisant notamment, le moment venu, une réunion publique sur ce programme.

L'ADMR en Charente-Maritime et en quelques chiffres

453 communes desservies

851 salariés

5 634 personnes aidées

201 bénévoles et 26 associations

L'ADMR de LOULAY en quelques chiffres

23 communes desservies

36 140 heures servies

5 834 repas livrés

213 personnes aidées

37 salariés et 9 bénévoles

(Sources assemblée générale de l'ADMR de Loulay 14 octobre 2020)



PROTECTION ET SECURITE.

La mairie est engagée dans plusieurs actions :

- Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)

L'élaboration de ce schéma de défense contre l'incendie a pour objet de garantir, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'accessibilité de points d'eau incendie sur la commune.

Depuis 2015, les règles en matière de D.E.C.I. sont fixées au niveau départemental. Elles reposent sur l'élaboration de règlements départementaux par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et sont arrêtées par le préfet.

Elles sont ensuite déclinées au niveau communal ou intercommunal. Ce sont les maires qui sont compétents et responsables pour leur mise en œuvre. Dans ce cadre, ils ont l'obligation de prendre un arrêté communal, dont l'objectif est de dresser l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) sur leur territoire respectif.

La D.E.C.I communale est en cours d'élaboration auprès des services de la régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime (RESE). Un certain nombre d'équipements, dont des réserves d'eau, vont être installés afin de compléter le dispositif existant.

Cet aménagement obligatoire va représenter un coût supplémentaire très important pour notre commune, malgré les aides départementales et une dotation d'équipement pour les territoires ruraux dont nous pourrions bénéficier.



- Traversée de la Cavaterie.

La vitesse est un véritable « casse-tête » sans solution miracle pour les villages qui comme le nôtre, sont traversés par une route départementale. Les lieux-dits et hameaux comme « la Cavaterie » et « les Tanières » ne répondent pas à la définition de l'agglomération donnée dans le Code de la route et sont l'objet d'excès de vitesse constants et réguliers.

La dangerosité de la traversée de « la Cavaterie » est une problématique récurrente et ancienne pour laquelle les équipes précédentes ont travaillé depuis 15 ans avec beaucoup de difficultés, s'agissant d'une route départementale sur laquelle le maire n'a qu'un pouvoir très limité.

L'installation d'un radar pédagogique a eu certes pour conséquence un abaissement sensible de la vitesse pour certains conducteurs mais n'a pas permis de résoudre définitivement cette problématique.

En 2018, le département, à travers son pôle aménagement et environnement a effectué des relevés de vitesse confirmant la dangerosité de la traversée tant par les poids lourds que par les véhicules légers.

La nouvelle équipe a décidé de reprendre la gestion de ce dossier et la commune s'est donc engagée, par la signature d'une convention avec le département, à la réalisation de travaux visant l'aménagement de cette traversée.

Les riverains seront bien sûrs sollicités lors de l'avant-projet afin de participer à l'étude de cet aménagement.

Il s'agit là encore d'un investissement important pour la commune, car, s'agissant d'une route départementale traversant notre localité, 25 % du coût total des travaux réalisés restera à notre charge.



- Nouveau défibrillateur.

Il est situé à l'entrée de la salle des fêtes.

Les élus et les agents communaux doivent recevoir une formation à son utilisation.



- Convention avec la gendarmerie.

La commune va Initier une démarche « participation citoyenne devenir acteur de sa sécurité » en liaison avec la gendarmerie afin de sensibiliser les habitants et les associer à la protection de leur environnement.

Le mot du chef de centre de Loulay

Le Centre d'Incendie et de Secours de Loulay est composé de 30 Sapeurs-Pompiers tous volontaires, tous pleinement impliqués dans cet engagement citoyen.

Cette année 2020 nous avons réalisé plus de 350 interventions et nous avons dû nous adapter pour intervenir et faire face aux vagues du Coronavirus.

Nous avons été dotés de deux nouveaux véhicules :

-Un véhicule de liaison hors route.

-Un fourgon pompe tonne secours routier.

Depuis la validation des élections municipales, avec l'adjudant-chef Jacques Lys mon adjoint et président de l'Amicale, nous avons rencontré la totalité des conseils municipaux de notre territoire.

Nous avons échangé sur toutes les facettes de fonctionnement de notre Centre d'Incendie et de Secours, l'engagement, les formations, le matériel, la disponibilité des 30 sapeurs-pompiers qui forment l'effectif, et notre implantation sur le territoire.

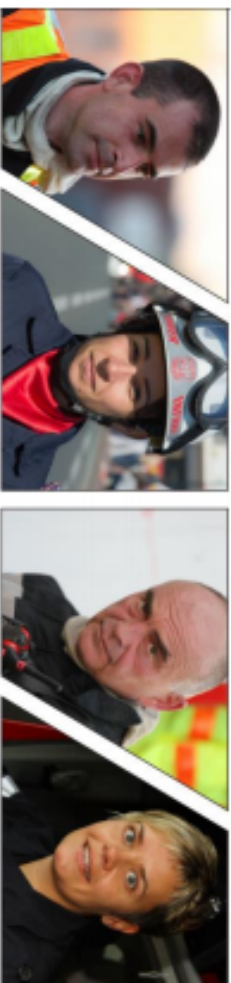
Un grand merci à nos élus de proximité pour ces rencontres très bénéfiques.

Le centre d'Incendie et de Secours de Loulay recrute. Si vous avez plus de 16 ans, et qu'une vocation de pompier sommeille en vous, la caserne est ouverte tous les dimanches.

J'ai une pensée pour Francis Bataillard et Guy Neveu deux anciens Sapeurs-Pompiers du Centre qui nous ont quittés bien trop tôt.

Lieutenant MARTINEAU Jean-Charles Chef de Centre de Loulay.

ICI ON RECRUTE...



DES CITOYENS ENGAGÉS

Conditions d'engagement

- Etre âgé de 16 ans au moins et de 55 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal ;
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité ;
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de 5 ans, tacitement reconduite.

Renseignez-vous auprès de votre **centre d'incendie et de secours**
le plus proche de votre domicile.

CENTRE DE SECOURS DE LOULAY

Invitation du conseil municipal.



Le chef de centre M. MARTINEAU et son adjudant-chef M. Lys entourés des membres du conseil.

Des nouvelles de l'École

du RPI de Bernay Saint Martin-Courant-Migré et Saint Félix



► La rentrée en chiffres cette année :

6 classes :

- **TPS** (Toute petite section 2ans)/ **Petite Section** (PS 3 ans) : **17** élèves avec **Mme Mullon**
- **MS** (moyenne section 4 ans) / **GS** (grande section 5 ans) : **24** élèves avec **Mme Blanski**
- **GS / CP** (5- 6 ans) : **22** élèves avec **Mme Montagnac**
- **CE1** (7 ans) : **22** élèves avec **M. Goichon** (le directeur)
- **CE2/CM1** (8-9ans) : **22** élèves avec **Mme Doré**
- **CM1/CM2** (9- 10ans) : **23** élèves avec **Mme Gelot**

Total : 130 élèves

► Les projets* :

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions prises par les autorités

Depuis la rentrée, l'école a créé son blog internet disponible sur :

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/bernay-st-martin/>

Ainsi chacun peut suivre les projets et les nouvelles de l'école.

Conformément aux directives ministérielles de cette rentrée, l'année scolaire 2020-2021 sera axée sur **l'ART et le SPORT**.

⇒ Toute l'école travaillera sur le **thème du cinéma** et 5 classes participeront au projet « école et cinéma ». Elles iront 3 fois au cinéma de Loulay .

⇒ Toute l'école va aussi travailler autour **des arts du cirque** et profitera de deux spectacles cette année. Lors de sa venue en résidence à Bernay St Martin, la troupe « la main s'affaire » présentera aux enfants de l'école un spectacle de voltige financé par la coopérative scolaire.

Ils sont déjà venus en 2016. <https://www.lamainsaffaire.com/spectacles/>

Les enfants s'initieront au cirque et à l'acrogym pour présenter un spectacle en fin d'année **le vendredi 25 juin**.

⇒ **Le mardi 2 mars** lors de son carnaval, les enfants participeront à un spectacle du **clown Stabylo** financé la moitié par l'APE et par la coopérative scolaire.



► L'A.P.E. (l'association des parents d'élèves)

Elle est fière d'être arrivée à terme de son grand projet d'aménagements des cours de l'école avec le soutien des parents d'élèves, des communes du RPI et de la CDC (communauté de communes) du Vals de Saintonge. Après l'achat en 2016 des jeux pour les maternelles et les buts de foot des grands.

En 2020, elle a offert à l'école une table de ping-pong et une belle structure de jeux dans la cour des grands qui a été installée durant les vacances de la Toussaint.

L'A.P.E. tient à remercier vivement la municipalité de Migré pour son grand soutien dans ces différents projets. Toujours très engagée pour aider les projets de l'école, l'A.P.E. continuera cette année encore à proposer des manifestations pour soutenir financièrement les différents projets.

⇒ **Un Loto** sera organisé **le samedi 27 février** à salle des fêtes de Bernay.



Cérémonie du 11 Novembre.

Malgré la période de confinement que nous traversons, et l'interdiction faite de se rassembler, M. Le Maire, assisté de ses 2 adjoints, ont tenu à procéder au dépôt de gerbe devant le monument aux morts.



A défaut de pouvoir porter le bleuet à la boutonnière, il vous est possible de marquer votre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour notre pays en aidant par un don à l'office national des anciens combattants en se connectant ici : www.onac-vg.fr/dons/

Aux enfants de la patrie morts pour la France.

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ,

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « *Ceux de 14* ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champ d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Informations COVID-19.

Un nouveau confinement est mis en place à compter du 29 octobre 2020. Destiné à lutter contre la 2nde vague de l'épidémie du Covid-19, ce reconfinement est décidé pour une durée d'au moins 4 semaines, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Limitation des déplacements

Depuis le 29 octobre 2020 minuit, il est possible de se déplacer à condition de se munir d'une attestation pour :

- faire ses courses alimentaires (achats de première nécessité, achats liés à l'activité professionnelle) ;
- accompagner ses enfants à l'école ;
- se rendre ou revenir de son lieu de travail, exercer son activité professionnelle si le télétravail n'est pas possible ;
- des motifs médicaux (à l'hôpital, dans une pharmacie, chez un médecin) ;
- des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;
- pour une convocation judiciaire ou administrative ;
- se rendre à des formations, un examen (comme le permis de conduire) ou un concours ;
- participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
- faire de l'activité physique (jogging), prendre l'air ou promener un animal domestique pendant une durée d'une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre ;
- se rendre dans un service public ou chez un opérateur assurant un service public (CAF, Pôle emploi, maisons départementales), pour un rendez-vous à la mairie ou à la préfecture.

Rassemblements

- Les réunions privées, en dehors du noyau familial, et les rassemblements publics sont interdits sur la voie publique, à l'exception des manifestations revendicatives, déclarées auprès de la préfecture.
- Les lieux de culte resteront ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites.
- Les obsèques sont limitées à 30 personnes maximum.
- Les mariages sont limités à 6 personnes au plus.

Ce qui est fermé : essentiellement les établissements recevant du public.

- les bars et les restaurants (sauf pour des activités de livraison et de retrait de commandes) ;
- les commerces autres que ceux de première nécessité (sauf pour des activités de livraison et de retrait de commandes) ;
- les salles polyvalentes, les salles de conférence, les parcs d'attraction, les salons, foires et expositions ;
- les salles de spectacle et les cinémas ;
- les salles de sport et les gymnases (les sports collectifs même en plein air sont interdits) ;
- les établissements qui proposent des activités extrascolaires, sportives ou artistiques, comme les conservatoires ou les clubs de sport.

Ce qui reste ouvert

- Les crèches, centres de loisirs, écoles, collèges et lycées avec des protocoles sanitaires renforcés ;
- les guichets des services publics ;
- les visites dans les établissements d'hébergement des personnes âgées et dépendantes (Ehpad) et maisons de retraite restent autorisées dans le strict respect des règles sanitaires ;
- les parcs, jardins, forêts et plages ;
- les cimetières et les fleuristes ;
- les services de transport en commun ;
- les commerces alimentaires, les stations-services et les garages, les laveries, les bureaux de tabac, les opticiens ;
- certains magasins spécialisés : équipement informatique, télécommunications, location de voitures et d'équipement ;
- les commerces de gros, les magasins de bricolage et les jardineries ;
- les hôtels peuvent conserver une activité pour les déplacements professionnels indispensables, mais les restaurants de ces établissements sont fermés.

Si vous vous rendez en mairie de Migré:

Respect des gestes barrière.

- Le port du masque est obligatoire.
- mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'agence postale.
- une personne à la fois à l'agence postale ou au secrétariat de la mairie.

Rendez-vous.

- Dans la mesure du possible, limitez vos déplacements. Pour rencontrer le maire ou un de ses adjoints, prenez contact avec le secrétariat au 05.46.33.81.73. ou par mail sur le site de la mairie : mairie@migre17.fr

Attestations.

- Si vous ne possédez pas d'imprimante, et n'avez pas la possibilité de générer une attestation sur votre téléphone, la mairie peut vous fournir des exemplaires vierges.

Masques grand public.

- Des masques grand public sont à nouveau disponibles en mairie.



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000** (appel gratuit)

W3385-001/2020 - 4 mai 2020

Location de la salle municipale.



Information de la préfecture de Charente-Maritime :

« Depuis le 19 octobre, toute tenue de fêtes privées comme les mariages ou les soirées étudiantes qui se tiennent dans des salles des fêtes ou tout autre établissement recevant du public est interdite, malgré la non mise en œuvre d'un couvre-feu. »

Réservations pour 2021.

Aucune réservation ne sera prise pour 2021 pour le moment.

Tarifs en cours.

Personnes de la commune :

- pour une journée 52€, cuisines 27€

- forfait week-end 77€, cuisine 27€

Personnes extérieures à la commune :

- pour une journée 104€, cuisines 27€

- forfait week-end 154€, cuisine 27€

Associations communales : gratuit.

Associations extérieures : tarifs appliqués aux personnes de la commune.

Caution : 300€

Location de la salle des jeunes : 20€

Un supplément pour le chauffage sera demandé du 1^{er} octobre au 31 mars soit :

20€ supplémentaire pour la grande salle et 5€ pour la petite salle.

Tivoli.

Après décision du conseil municipal, le tivoli a été démonté et mis en vente. Un projet de halle en structure bois est à l'étude.

Règlement intérieur.

Pour les futures réservations, un règlement intérieur sera annexé au bail de location.

Il mentionnera toutes les mesures à respecter en fonction des règles sanitaires en cours.

Il rappellera également la réglementation en termes de nuisances sonores afin de respecter au mieux la tranquillité des riverains.

La CDC Vals de Saintonge.

Un film « A chaque jour son empreinte »



Découvrez les Vals de Saintonge à travers l'histoire de Léane et de sa famille !

Paysage, patrimoine, services publics (accueil des entreprises, rénovation de l'habitat, accompagnement social, accueil des enfants), activités et événements (piscine, canoë, vélo, balade, concerts) ...

Un bel aperçu du territoire et de ses atouts.

Partagez la vidéo sur le facebook de Vals de Saintonge Communauté ! Vous pouvez aussi la

visualiser sur www.valsdesaintonge.fr/film

Recherche de mode d'accueil pour les enfants

La famille s'agrandit ? Vous déménagez ? Il vous faut trouver un mode d'accueil pour votre enfant ? Les Relais Assistantes Maternelles Parents sont là pour vous aider à **choisir le mode d'accueil qui correspond à vos besoins et à vos attentes.**

Spécialistes de la petite enfance, Catherine, Sophie, Cécile ou Angélique sauront vous orienter sur **un accueil collectif ou individuel** en fonction de vos contraintes (horaires décalés, besoins réguliers ou ponctuels).

Dès janvier 2021, ce nouveau dispositif vous permettra, en un seul rendez-vous, d'avoir la présentation de toute l'offre du territoire (multi-accueils, Maisons Assistantes Maternelles, liste des Assistantes Maternelles et garde à domicile) et un accompagnement pour faire vos démarches soit d'inscription (pour les structures gérées par Vals de Saintonge Communauté), soit de parents-employeurs (contrat ASSMAT, déclaration Pajemploi...).

Un contact au plus près de chez vous :

- Secteurs Loulay/Aulnay
Angélique CORRE 06 08 92 98 48 - ramp-loulay@valsdesaintonge.fr

- Secteur Saint-Jean d'Angély
Catherine DECAUX 06 07 81 10 37 - ramp-angely@valsdesaintonge.fr

- Secteurs Saint-Savinien / Tonnay-Boutonne
Cécile NEVEU 06 64 20 52 57 - ramp-stsavinien@valsdesaintonge.fr

- Secteurs de Matha/Brizambourg
Sophie RAVON 06 08 06 49 25 - ramp-matha@valsdesaintonge.fr

Retrouvez sur www.valsdesaintonge.fr/ramp toutes les missions et événements organisés par les RAMP des Vals de Saintonge.

Infos Familles

Pour répondre plus globalement aux parents sur leurs questions liées à la famille, un numéro unique 06 07 34 47 64 vous permet soit d'échanger par téléphone, soit de prendre rendez-vous. Le lieu de rendez-vous sera fixé en fonction de vos disponibilités (horaires décalés possibles) et au plus près de votre domicile ou de votre lieu de travail. Ce service est disponible sur l'ensemble du territoire et l'accueil y est personnalisé, anonyme et confidentiel.

Contact

Espace Infos Familles
06 07 34 47 64
eif@valsdesaintonge.fr

Infos partenaires

Solid'Auto, garage local et solidaire



Créée en 2015, SOLID'AUTO est une entreprise d'insertion. Conscient que la mobilité est un véritable enjeu pour l'insertion sociale, l'accès à cette mobilité des personnes en difficulté représente notre motivation première.

Nos deux garages de Saintes et Saint-Jean d'Angély sont ouverts à tous.

Ils proposent tout service de mécanique générale sur tous types de marques et assure la conformité des garanties constructeur.

Les réparations sont effectuées par 3 mécaniciens diplômés et expérimentés et 2 apprentis.

Les 3 salariés en parcours d'insertion réalisent la préparation des véhicules d'occasion.

Nous proposons à la vente, des véhicules d'occasion à bas coût entièrement révisés et garanties 6 mois.

N'hésitez pas à venir faire réparer votre véhicule ou acheter votre véhicule d'occasion pour soutenir notre action solidaire unique sur le département.

Solid'Auto
18 Avenue du Point du Jour
17400 Saint-Jean d'Angély
05 79 23 00 03

SIE, produits locaux bio sur commande



Le SIE des Vals de Saintonge (Service Insertion Environnement) propose la vente de légumes :

- à Aujac, mercredi de 9h30 à 12h au magasin du SIE.
- à Saint-Hilaire de Villefranche, jeudi à 11 h sur la place du champ de foire.
- à Saint-Jean d'Angély, jeudi à 14 h au siège de Vals de Saintonge Communauté (55 rue Michel Texier)
- à Saint-Sauvant, jeudi de 10 h à 12h à l'épicerie du village.

Chaque semaine, retrouver la liste des produits disponibles sur le facebook de Vals de Saintonge Communauté. ⚠ Les commandes sont à transmettre avant le lundi suivant à 12 h en indiquant votre nom/prénom/téléphone et lieu de dépôt.

Nouveau : vous pouvez retrouver le SIE sur L'esprit local pour vos achats en ligne.

Contact

S I E Vals de Saintonge
05 46 32 19 63
contact@sievalssaintonge.fr

L'esprit local

SOYEZ FIER D'AVOIR
L'esprit **LOCAL**

Soutenez vos commerces de proximité, artisans et producteurs
des Vals de Saintonge en achetant en ligne sur
www.lespritlocal.fr

Click & Collect Livraison à domicile

-10€* avec le code **LOCALCDC1120**

* Offre de réduction non cumulable pour votre première commande en ligne d'un montant minimum de 50€.

Vals de Saintonge Ville de Saint-Jean d'Angély CCI ROCHEFORT ET SAINTONGE FIMECO WALTER FINANCE FIDAL A.C.A.M. Population Commerçants et Artisans Mairie

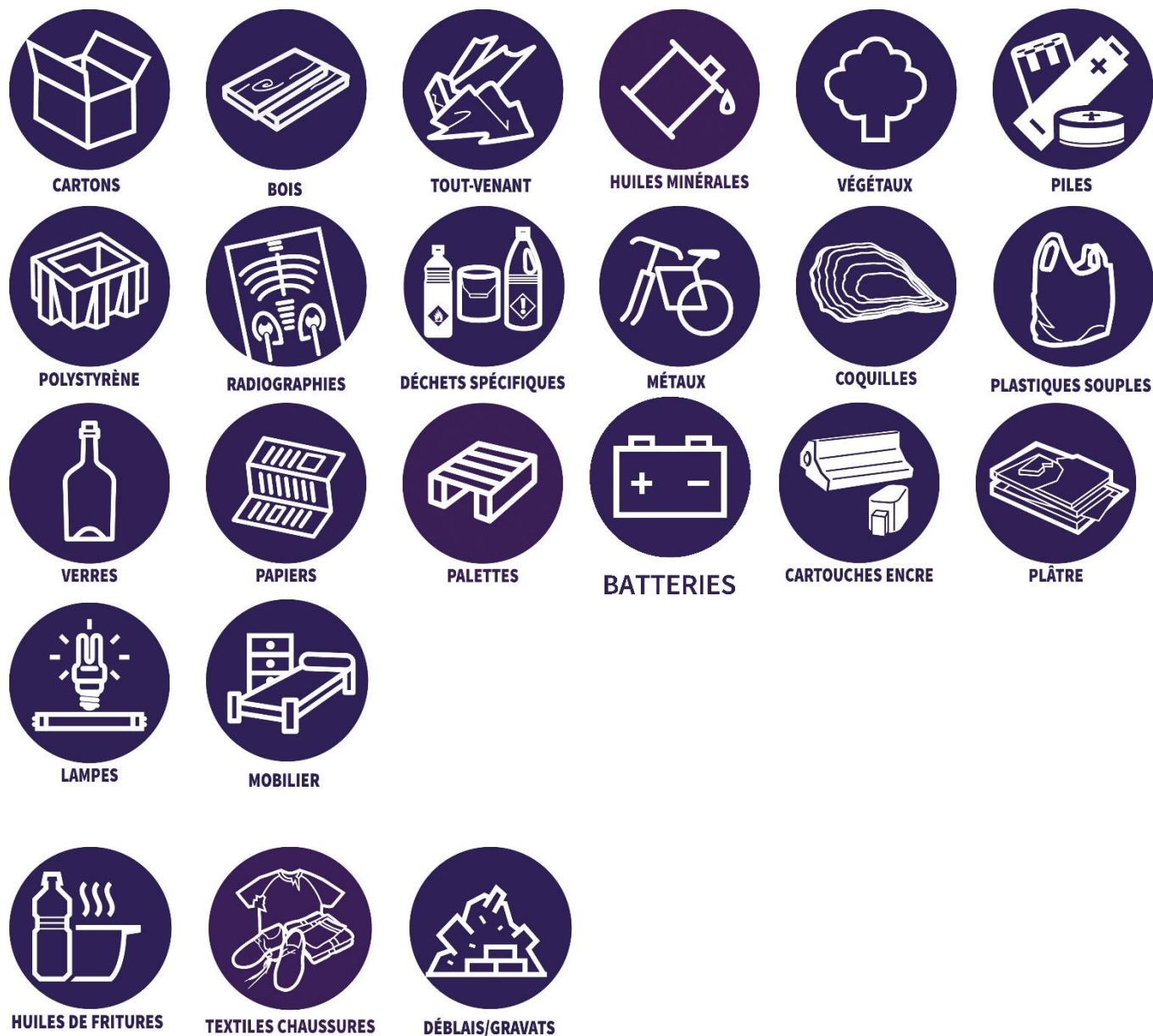
Le tri à la déchetterie de Vergné.

Pendant le 2nd confinement, les déchetteries ne seront accessibles que pour les professionnels.

Le port du masque est obligatoire pour accéder aux déchetteries ouvertes.

Merci de bien trier vos déchets avant de venir à la déchetterie pour limiter le temps passé sur le site.

Les déchets acceptés :



Dans la benne gravats sont acceptés pour les particuliers uniquement et dans la limite de 5m3 par jour : béton, tuiles, céramiques et briques (hors briques réfractaires), pierres.

Les déchets non acceptés : les ordures ménagères et les emballages, les déchets médicaux, l'amiante et les pneus, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les produits explosifs (fusées de détresse, feux d'artifice, munitions, obus...), les cadavres d'animaux, les déchets anatomiques, les déchets hospitaliers, les déchets de soins.

Dégradation des panneaux de signalisation.



Plusieurs dégradations de panneaux sont régulièrement signalées sur la commune de Migré.

Les engins agricoles sont malheureusement souvent à l'origine de ces dégâts.

Malgré les efforts des agents techniques pour les remettre sur pied, le coût de réparation reste très élevé pour la commune.



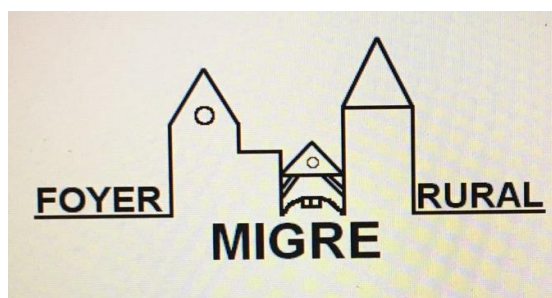
Pour information, le coût d'une borne pour piste cyclable ou sentier pédestre s'élève à 132€ H.T.

Sans compter les matériaux pour les fondations et le temps pris à nos agents sur d'autres missions plus importantes.

Afin de ne pas en arriver à facturer l'achat de ces panneaux auprès des intéressés, je vous remercie de faire davantage attention à nos panneaux et de prendre vos responsabilités en cas de dégradation.

Je compte sur vous !

Frédéric TEXIER.



Le foyer rural de Migré vous propose des activités et des manifestations tout au long de l'année.

Cette association est composée d'un bureau de bénévoles avec :

- Aurélien LYS président,
- Marie-Hélène BIELKA secrétaire,
- Clarisse DUPARQUET trésorière,
- Sylvie GUIBERT secrétaire adjointe,
- Frédéric BALTHY trésorier adjoint.

En prenant une adhésion de 15 € par adulte et de 12 € pour les moins de 18 ans, vous pouvez participer aux activités suivantes:

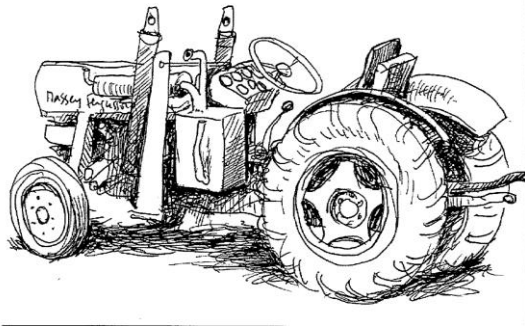
- pétanque : tous les vendredis après-midi de mars à novembre,
- gymnastique : tous les mardis à 18h et les mercredis à 20h30,
- peinture : tous les mercredi à 14h30,
- marche : (en cours d'organisation) une ou deux par semaine et un dimanche par mois pour une sortie familiale (en fonction du temps).

Vous pouvez aussi bénéficier de la gratuité pour la location de vaisselle, et de la salle de billard.

Le foyer rural organise aussi des manifestations :

- un spectacle pour enfants en janvier,
- une soirée paëlla en février,
- une randonnée semi-nocturne en mai,
- une soirée musicale pour le 13 juillet,
- un vide-greniers en octobre,
- une soirée « beaujolais nouveau » en novembre.

En raison de la crise sanitaire de nombreuses activités et manifestations n'ont pas pu être réalisées cette année. Nous espérons pouvoir reprendre normalement nos animations l'année prochaine en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



L'amicale des battages

En 2019, l'amicale des battages a réalisé son exposition de miniatures agricoles ainsi que sa fête des battages qui au fur et à mesure des années s'agrandit avec de nouveaux exposants (marché gourmand), mais aussi des chevaux de traits qui sont venus travailler tout au long de la journée pour montrer leur talent, balade en calèche ...

En 2020, l'exposition de miniatures agricoles et la guinguette ont été annulées suite à la COVID19 et les mesures sanitaires.

Nous espérons que l'année 2021 sera meilleure et que nous pourrons continuer les manifestations pour faire vivre le village.

En prévision : 25 avril 2021, exposition de miniatures agricoles.



ACCA MIGRE

Une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 02 Aout 2020 suite aux nouvelles réformes de la FDC17, les résolutions ont été approuvées à la majorité et le bureau a été reconduit comme suit :

Présidente : Martine Ballon
Vice-Président : Daniel Quere
Secrétaire : Éric Morin
Trésorier : Dominique Tanguy
Membres : Luc Suret
 David Quere
 Patrice Epron
 Stéphane Largeau
 Mickael Roy

Nous allons essayer de maintenir le dynamisme de notre ACCA pour les années à venir malgré le Covid19.

Celle-ci est constituée de 27 chasseurs pour l'année 2020/2021, nous avons perdu quelques-uns de nos anciens et n'avons pas de jeunes pour la relève, c'est bien dommage.

Le tableau de chasse est satisfaisant, avec 34 lièvres, 82 faisans, 36 perdrix, 50 palombes, 11 tourterelles turque, 17 bécasses, 20 chevreuils et 3 sangliers partagés avec l'ACCA de St Felix avec laquelle nous sommes en mutualisation.

Nous avons pu maintenir notre repas du 01 Mars qui s'est très bien déroulé, dans une bonne ambiance, merci à tous les bénévoles de leur aide, nous espérons vous compter parmi nous le 07 Mars 2021.

Le bureau remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal pour le versement de la subvention qui nous est allouée.

Nous vous souhaitons se passer de bonnes fêtes de fin d'année et prenez bien soin de vous.

La Présidente,
Martine Ballon.

Don du sang, témoignage.

C'était un mardi de fin septembre 2015, je faisais quelques courses dans Surgères.

J'avais un rendez-vous un peu plus tard, que faire en attendant ? Dans les rues, des affichettes indiquaient : « Don du sang, salle du lavoir de 9h à 13h aujourd'hui ».

Pourquoi ne pas aller voir ? Je pensais simplement venir me renseigner, mais après un accueil chaleureux, on m'invite à me présenter devant une infirmière (j'avais préparé ma carte de groupe sanguin au cas où).

Elle me demande mon identité, mon adresse, mon âge.

Elle me tend un questionnaire sur mes pathologies, mes contacts de vie, mes voyages...

Je me retrouve alors devant un médecin qui analyse mes réponses, prend ma tension : 12,7.

Ok pour donner mon sang.

Me voilà allongé sur un fauteuil devant une infirmière bienveillante qui pique la seringue en douceur. 10 minutes plus tard, la poche de sang est pleine. Une petite collation pour finir.

Enfin, je deviens nouveau donneur de sang à l'âge de 60 ans.

Depuis 5 ans maintenant, je donne mon sang avec joie, trois à quatre fois par an, entre les centres de Surgères, Loulay ou Saint Jean d'Angély et je regrette bien ces années manquées.

Alors, si vous n'avez jamais donné votre sang, venez pousser la porte, il n'y a pas d'âge pour commencer (entre 18 et 70 ans).

Vous verrez que ça fait du bien, par vos dons.

Donc, à bientôt !

Gilles Giraudeau.

PREMIER DON, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le don de sang est un acte solidaire, anonyme et sécurisé. Vous êtes prêt ? Donnez ! Il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est donc indispensable pour soigner certaines maladies. Les produits sanguins ont une durée de vie limitée et les besoins sont quotidiens pour répondre à la demande des malades.

Les besoins en chiffres

- Chaque année, un million de malades sont soignés grâce au don de sang.
- Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour faire face aux besoins.
- 47 % des patients transfusés sont atteints d'un cancer ou d'une maladie du sang.
- 35 % des transfusions sont réalisées à l'occasion d'une intervention chirurgicale.

Qui vais-je aider avec mon don ?

Une femme qui a perdu du sang durant un accouchement difficile, un accidenté de la route, un patient atteint d'un cancer, un enfant souffrant d'une leucémie... Tous ont un besoin vital de produits sanguins. Avec le plasma issu des dons de sang, on produit également des médicaments (albumine, immunoglobulines, facteurs de coagulation...), indispensables à de nombreux malades.

Les formalités à suivre

Pour un premier don, se présenter avec une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour.

Pour les donneurs réguliers, la carte de donneur est acceptée, ainsi qu'une carte de transport ou une carte vitale.

Disposer d'une adresse postale en France pour recevoir des informations ou des documents de la part de l'EFS.

Maîtriser la langue française pour comprendre les questions posées lors de l'entretien pré-don et être en capacité d'alerter sur une infection (ou un oubli) après le don.

Il n'est pas obligatoire de disposer d'une carte de groupe sanguin ou d'un carnet de santé pour donner son sang. Néanmoins, vous pouvez venir avec votre carte de donneur si vous avez déjà effectué un.



Don du sang à Loulay

12 décembre, 8h-12h à la salle des fêtes.



Banque Alimentaire de Charente-Maritime

Périgny Cedex
12 rue Jacques de Vaucanson
17184 Périgny Cedex

05 46 45 39 73



[Antenne de Montils](#)



Suivez-nous !



Robert Gaillard
Président de la Banque Alimentaire de Charente-Maritime

Créée en 1987 et affiliée à la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA),

La Banque Alimentaire de CHARENTE MARITIME est animée par 84 bénévoles et 11 salariés qui s'investissent toute l'année.

65 associations sont liées par une convention de partenariat à la BA 17.

COVID 19



COLLECTER

Tous les jours, nous collectons gratuitement 3 tonnes de denrées alimentaires.



DISTRIBUER

Nous les redistribuons sur tout le département...



ACCOMPAGNER

à 65 associations et CCAS partenaires...



NOURRIR

pour aider 9 000 personnes en situation de précarité, soit l'équivalent de 2.5 millions de repas.



**Banques
Alimentaires**

**COLLECTE NATIONALE
DU 27 AU 29 NOVEMBRE**

**ON A BESOIN
DE VOUS**

Soutenez notre action sur
www.banquealimentaire.org

Lokalité, épicerie itinérante.

« Je suis porteur d'un projet concernant la création d'une Epicerie Itinérante.

Ce projet devrait voir le jour en Janvier 2021 : à aujourd'hui plus de 40 communes adhèrent et m'accompagnent dans cette démarche de "revitalisation rurale".

Parcourir 5 jours par semaine la campagne nord charentaise à bord de mon camion épicerie, s'arrêter sur la place de villages dépourvus de commerces alimentaires, apporter une dose de chaleur humaine pour recréer du lien social ; tout ça saupoudré de bonne humeur : c'était ce qu'il manquait à ma vie bien remplie au service de l'autre.

J'ai préparé un court questionnaire sur facebook qui vous prendra 3 minutes et qui me permettra de mieux cerner et anticiper vos besoins, vos envies et ceux de vos proches, voisins ou amis.

Merci ! »

Cédric Fuster.



www.facebook.com/Lokalité



Une auberge familiale, en plein cœur de la campagne charentaise.

En plein cœur de la Charente-Maritime et à proximité de grandes destinations comme La Rochelle, Niort, Cognac et le Marais poitevin, le restaurant **Les Sources du Moulin de Migré** vous offre un cadre **privilegié en pleine nature et au bord de l'eau.**

À une vingtaine de kilomètres de Saint-Jean-d'Angély et de Surgères, sur la commune de Migré, à l'écart du village, la famille Martineau s'est installée dans l'ancien moulin à eau il y a presque quinze ans maintenant.

En arrivant sur les lieux, le charme opère tout de suite...

Ici, retrouvez deux salles de restaurant, une grande pergola couverte en extérieur, une terrasse et un vaste domaine de pêche. C'est dans ce cadre verdoyant que vous viendrez profiter **des plats délicieusement préparés** par le chef et son équipe !

Faites une pause, vous êtes au bon endroit... Aux Sources du Moulin de Migré.



Recette de la terrine de foie gras confit.

Avec un pinceau, assaisonner les lobes de chaque côté avec le mélange de pîneau et de cognac.

- Mélanger le sel fin, le sel nîtrité, le poivre et le sucre et assaisonner de la totalité.*
- Recouvrir les lobes d'une compresse (aide le maintien du lobe pendant la cuisson).*
- Pour cuire de foie gras, plonger les lobes dans la graisse de canard a 70 °C.*
- Avec un thermomètre de cuisine, cuire à 48 °C à cœur puis sortir du four et laisser tirer à 51 °C.*
- Mettre au réfrigérateur toute la nuit.*

Pour réveiller toutes les saveurs, accompagner d'un chutney pomme ou autres fruits de saison.

Ingrédients:

*À réaliser la veille,
pour 8 personnes :
500 gr de foie gras frais
500 gr de graisse de canard
4 gr de sel fin
4 gr de sel nîtrité
2 gr de poivre blanc moulu
2 gr de sucre
6 gr de pîneau blanc ou rouge
6 gr de cognac*



Lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, 15 janvier 1888. **Extraits lus lors de l'hommage rendu à Samuel PATY**

"Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie.

Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication.

Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme.

Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation.

Enfin, ils seront hommes et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse.

Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation.

Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort.

Eh ! Quoi. Tout cela à des enfants ! Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver.

Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage.

J'entends dire, il est vrai : "A quoi bon exiger tant de l'école ? Est-ce que la vie elle-même n'est pas une grande institutrice ? Est-ce que, par exemple, au contact d'une démocratie ardente, l'enfant devenu adulte ne comprendra point de lui-même les idées de travail, d'égalité, de justice, de dignité humaine qui sont la démocratie elle-même ?"

Je le veux bien, quoiqu'il y ait encore dans notre société, qu'on dit agitée, bien des épaisseurs dormantes où crouissent les esprits. Mais autre chose est de faire tout d'abord, amitié avec la démocratie par l'intelligence ou par la passion.

La vie peut mêler, dans l'âme de l'homme, à l'idée de justice tardivement éveillée, une saveur amère d'orgueil blessé ou de misère subie, un ressentiment et une souffrance.

Pourquoi ne pas offrir la justice à des cœurs tout neufs ? Il faut que toutes nos idées soient comme imprégnées d'enfance, c'est-à-dire de générosité pure et de sérénité. Il ne faut pas croire que ce soit proportionner l'enseignement aux enfants que de le rapetisser.

Les enfants ont une curiosité illimitée, et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. Il y a un fait que les philosophes expliquent différemment suivant les systèmes, mais qui est indéniable : "Les enfants ont en eux des germes, des commencements d'idées".

Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal, touchant ainsi aux deux pôles du monde ; leur âme recèle des trésors à fleur de terre : il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur.

Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine, en quelques années, œuvre complète d'éducateurs.

Dans chaque intelligence, il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront".